

# Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools

---

Le présent Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools ("Supplément de Licence") conclu entre EVIDEN et le Client définit les dispositions qui régissent l'utilisation par le Client du Code Machine sur les Machines Autorisées qui sont utilisées dans un Enterprise Pool (voir les définitions de ces termes ci-après). En contrepartie de l'acquisition de Ressources Mobiles (voir la définition de ce terme ci-après) par le Client, EVIDEN accorde à ce dernier les autorisations indiquées ci-après.

## 1. Définitions

Lorsqu'ils figurent en majuscules dans le présent Supplément de Licence, les termes ci-dessous ont les significations suivantes :

**Annexe** : Annexe au Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools.

**Machine Autorisée** : Serveur Escala EVIDEN éligible tel que spécifié à la Section 2.1 ci-après. Chaque Machine Autorisée est spécifiée, avec l'Enterprise Pool associé, dans une Annexe. Une Machine Autorisée ne peut être affectée qu'à un seul Enterprise Pool à la fois.

**Logiciel Eligible** : tout Logiciel spécifié à l'Annexe 1, ou tout Logiciel remplaçant un Logiciel spécifié à l'Annexe 1, y compris en cas de remplacement du Logiciel de remplacement.

**Enterprise Pool** : combinaison d'au moins deux Machines Autorisées interconnectées tel que spécifié à la Section 2.2 ci-après. Chaque Enterprise Pool est spécifié dans une Annexe.

**Console de gestion du matériel (ou Console HMC)** – console de gestion du matériel EVIDEN disponible à des fins d'utilisation avec les Serveur Escala EVIDEN.

**Mémoire mobile** : fonctionnalité d'une Serveur Escala EVIDEN définie par EVIDEN sous l'appellation "Mémoire mobile". Cette fonctionnalité est utilisable avec toute Machine Autorisée au sein d'un Enterprise Pool conformément aux dispositions du présent Supplément.

**Processeur mobile** : fonctionnalité d'un Serveur Escala EVIDEN définie par EVIDEN sous l'appellation "Processeur mobile". Cette fonctionnalité est utilisable avec toute Machine Autorisée au sein d'un Enterprise Pool conformément aux dispositions du présent Supplément.

**Ressource mobile** : Processeur mobile ou Mémoire mobile. Le terme "Ressources mobiles" peut désigner des Processeurs Mobiles, de la Mémoire Mobile, ou une combinaison des deux.

La signification des autres termes en majuscules est indiquée dans les dispositions figurant dans le présent Supplément.

## 2. Machines qualifiées et Enterprise Pools

### 2.1 Machines qualifiées

Une machine qualifiée comme Machine Autorisée répond aux critères suivants :

- a. machine de type EVIDEN Escala M6-715 d'au moins quatre (4) cœurs activés de façon permanente (ce qui exclut les Processeurs Mobiles et les processeurs activés de façon temporaire, qui dépendent d'une offre séparée),
- b. machine de type EVIDEN Escala M7-715 dotée d'au moins quatre (4) cœurs activés de façon permanente,
- c. machine de type EVIDEN Escala H9-700 dont au moins 25% des cœurs sont activés de façon permanente avec au minimum 24 cœurs activés de façon permanente, ou
- d. machine de type EVIDEN Escala M6-800, M7-800, M8-800, M8-900 dotée d'au moins huit (8) cœurs activés de façon permanente
- e. machine de type EVIDEN Escala M6-800C, M7-800C ou M8-800C dotée d'au moins huit (8) cœurs activés de façon permanente
- f. machine de type EVIDEN Escala M8-1000, M8-1100 dotée d'au moins seize (16) cœurs activés de façon permanente
- g. autre machine de type Serveur Escala EVIDEN présentée par EVIDEN en tant que Machine Autorisée.

Chaque Escala M8-1100 doit disposer de licence d'abonnement à Power Enterprise Pools pour chaque socket installé.

# **Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools**

---

Outre ce qui précède, la qualification de Machine Autorisée se limite aux machines dont au moins 50% de la mémoire installée doit être activée de façon permanente.

## **2.2 Enterprise Pools qualifiés**

La qualification d'Enterprise Pool se limite aux machines d'un pool de machines qui répondent aux critères suivants :

- a. machine qualifiée en tant que Machine Autorisée, tel que spécifié à la Section 2.1 ci-dessus,
- b. machine interconnectée via une console de gestion du matériel (HMC) commune,
- c. machine physiquement installée dans le même pays que les autres machines du même pool,
- d. machine propriété du Client,
- e. machine avec niveau de Code Machine exigé par EVIDEN eFW7.8 ou supérieur pour Power7 ou Power7+, ou eFW8.2 ou supérieur pour Power8, ou eFW9.5 ou supérieur pour Power9, ou eFW10.6 ou supérieur pour Power10, eFW11.10 ou supérieur pour Power11 ou supérieur, et
- f. machine bénéficiant du même niveau de garantie ou statut de service après garantie que les autres Machines du même Enterprise Pool, de sorte que toutes les Machines de l'Enterprise Pool soient (i) prises en charge par EVIDEN soit sous garantie, soit dans le cadre d'un contrat de service après garantie, ou (ii) non prises en charge par EVIDEN ni sous garantie ni dans le cadre d'un contrat de service après garantie.

Outre ce qui précède, la qualification d'Enterprise Pool se limite aux pools dont la console de gestion du matériel (HMC) est au niveau de Code Machine 7.8 ou supérieur pour Power7 ou Power7+, ou au niveau de Code Machine 8.2 ou supérieur pour Power8, ou au niveau de Code Machine 9.5 ou supérieur pour Power9, ou au niveau de Code Machine 10.6 ou supérieur pour Power10, ou au niveau de Code Machine 11.1 ou supérieur pour Power11 et est configurée avec au moins deux (2) giga-octets de mémoire.

Un Enterprise Pool qualifié peut comprendre au choix (i) exclusivement des Machines Autorisées de type EVIDEN Escala M6-715 ou M6-800, (ii) des Machines Autorisées de type EVIDEN Escala M7-715, M7-800 ou EVIDEN Escala H9-700, ou (iii) toute autre combinaison de machines présentées comme des Machines Autorisées qualifiées par EVIDEN de deux générations successives de processeurs.

## **3. Licence de Code Machine**

### **3.1 Dispositions générales**

Le Client accepte que chaque Machine Autorisée intègre un Code Machine. Le Client reconnaît que, bien qu'il puisse acquérir des Machines Autorisées auprès d'un revendeur autorisé de EVIDEN, (i) un tel revendeur autorisé de EVIDEN ne détient aucun droit de vendre, de concéder sous licence, d'accorder des sous-licences ou de transférer de quelque manière que ce soit les droits afférents au Code Machine fourni avec la Machine Autorisée, et que, (ii) en l'absence d'autorisation de EVIDEN d'utiliser ce Code Machine, le Client n'est pas autorisé à utiliser le Code Machine. EVIDEN est seule habilitée à concéder une licence ou une sous-licence pour lesdits Logiciels et ledit Code Machine.

En application du présent Supplément de Licence, EVIDEN accorde au Client une licence d'utilisation du Code Machine de chaque Machine Autorisée d'un Enterprise Pool conformément aux dispositions du Contrat de Licence EVIDEN pour Code Machine applicable, exclusivement pour les Machines Autorisées concernées, tel que stipulé dans le document disponible à l'adresse <http://support.bull.com/ols/product/platforms/escala/warranty/license-use> ("Licence de Code Machine"), lequel est incorporé par référence au présent Supplément de Licence.

### **3.2 Autres termes de la Licence de Code Machine**

Les dispositions du présent Supplément de Licence stipulent les droits et obligations associés à l'utilisation du Code Machine et s'ajoutent ou modifient la Licence de Code Machine ("Autres termes de la Licence de Code Machine") exclusivement pour chaque Machine Autorisée utilisée par le Client au sein d'un Enterprise Pool. En cas de conflit entre les dispositions du présent Supplément de Licence et les dispositions de la Licence de Code Machine, le présent Supplément de Licence prévaut.

## **4. Groupement des autorisations de capacité**

Le Client est autorisé par EVIDEN à affecter selon ses souhaits son autorisation d'utilisation d'une Ressource Mobile à toute Machine Autorisée d'un même Enterprise Pool en tant que Machine Autorisée configurée avec une telle Ressource Mobile. Le Client procédera à cette affectation au moyen exclusif de

# **Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools**

---

la console de gestion du matériel de l'Enterprise Pool concerné. Seules des Ressources Mobiles peuvent être affectées entre des Machines Autorisées.

Lorsque le Client affecte une Ressource Mobile d'une Machine Autorisée à une autre Machine Autorisée, le Client doit, sous 24 heures après une telle affectation, (i) retirer cette Ressource Mobile de la liste des ressources utilisables par toutes les charges de travail auxquelles elle pouvait antérieurement être associée, et (ii) replacer cette Ressource Mobile à l'état inactif sur la Machine Autorisée à laquelle cette Ressource Mobile était antérieurement affectée.

## **5. Conversion de ressources en Ressources Mobiles**

Selon ses souhaits, le Client pourra commander, directement à EVIDEN ou au revendeur autorisé de EVIDEN, la conversion des ressources existantes de processeur ou de mémoire, ou les deux à la fois, en Ressources Mobiles. Suite à une telle commande, EVIDEN fournira au Client des codes que le Client devra appliquer à la Machine Autorisée associée, et EVIDEN appliquera les dispositions d'un Avenant convenu entre le Client et EVIDEN si cette Machine Autorisée n'est pas encore affectée à un Enterprise Pool.

## **6. Restauration et transfert des autorisations de capacité**

Si le Client retire une Machine Autorisée d'un Enterprise Pool, toutes les ressources de Processeur Mobile ou de Mémoire Mobile configurées pour cette Machine Autorisée sont retirées de la liste des ressources utilisables par les autres Machines Autorisées du même Enterprise Pool.

Lors du transfert à un tiers (y compris à une société de location) d'une Machine incluant une ou des Ressources Mobiles, la ou les Ressources Mobiles concernées seront transférées avec la Machine et ne seront utilisables que lorsque le dit tiers aura conclu avec EVIDEN un contrat équivalent au présent Supplément de Licence. Les Autres termes de Licence de Code Machine ne sont pas transférables et ne peuvent être accordés à une partie que par EVIDEN.

## **7. Licences de logiciel et Maintenance logicielle**

Le Client est autorisé par EVIDEN à exécuter un Logiciel Eligible sur une Machine Autorisée quelles que soient les autorisations de Processeur Mobile affectées à une telle Machine Autorisée à partir d'une autre Machine Autorisée. Toutefois, pour chaque Logiciel Eligible pour lequel il existe une licence sur une Machine Autorisée d'un Enterprise Pool, le Client doit posséder une licence autorisant l'utilisation d'au moins un cœur pour le Logiciel Eligible sur chaque autre Machine Autorisée du même Enterprise Pool. Par ailleurs, le Client doit à tout moment s'assurer qu'il détient toutes les licences requises pour tous les logiciels exécutés sur une Machine Autorisée.

Pour chaque Logiciel Eligible pouvant bénéficier de la maintenance logicielle EVIDEN sur une Machine Autorisée d'un Enterprise Pool, le Client doit également posséder un Contrat de Maintenance Logicielle EVIDEN valide couvrant chaque Machine Autorisée du même Enterprise Pool.

## **8. Redevances de Service de Maintenance EVIDEN**

Pour chaque Machine Autorisée couverte par un contrat de service de maintenance EVIDEN, les redevances afférentes à ce service de maintenance seront basées sur la configuration achetée de la Machine Autorisée, en incluant toutes les ressources de Processeur Mobile et de Mémoire Mobile configurées pour cette Machine Autorisée.

## **9. Modification d'un Enterprise Pool**

Le Client devra informer EVIDEN pour chaque Machine qu'il souhaite faire ajouter ou retirer à un Enterprise Pool. Suite à quoi le Client et EVIDEN concluront un Avenant pour contractualiser cet ajout ou ce retrait.

## **10. Vérification**

Le Client doit s'efforcer de demeurer en conformité avec les dispositions du présent Supplément de Licence et avec les termes des licences de Logiciel et de Code Machine applicables de EVIDEN (individuellement ou collectivement désignés sous le terme "Dispositions de l'Offre"). Sous condition d'observer un délai de préavis raisonnable, EVIDEN pourra vérifier la conformité du Client avec les Dispositions de l'Offre sur tous les sites du Client et pour tous les environnements dans lesquels le Client utilise ou a utilisé une Machine Autorisée. Une telle vérification sera effectuée de façon à gêner le moins possible les activités du Client et pourra être conduite dans les locaux du Client durant les heures

# **Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools**

---

normales de travail. EVIDEN pourra faire appel à un auditeur indépendant pour l'assister dans une telle vérification, sous réserve d'un accord de confidentialité écrit et signé entre EVIDEN et cet auditeur. Le Client s'engage à fournir à EVIDEN et ses auditores des enregistrements écrits exacts, des sorties d'outil système et toutes autres informations système suffisantes pour permettre à EVIDEN de vérifier au moyen d'un audit que l'utilisation par le Client d'une Machine Autorisée et des Logiciels EVIDEN sous licence sur une Machine Autorisée respecte les Dispositions de l'Offre. Les droits et obligations décrits dans ce paragraphe demeurent en vigueur pendant toute la durée du présent Supplément de Licence et pendant les (2) deux années suivantes. EVIDEN informera par écrit le Client dans le cas où une telle vérification révélerait une utilisation d'une Machine Autorisée ou d'un Logiciel hors des limites autorisées ou des Dispositions de l'Offre. En plus de payer à EVIDEN tout montant exigible au titre d'une utilisation dépassant les niveaux autorisés, le Client s'engage à régler dans les meilleurs délais à EVIDEN tous les frais indiqués dans une facture pour tous les frais et obligations supplémentaires liés à un tel contrôle.

## **11. Durée et résiliation**

- a. La durée du présent Supplément de Licence commence dès son acceptation par les deux parties et arrive à expiration tel que défini ci-après.
- b. Le Client pourra résilier tous les droits et obligations stipulés dans le présent Supplément de Licence pour toute raison en adressant une notification écrite à EVIDEN. La date d'entrée en vigueur de ladite résiliation sera la date la plus tardive entre les suivantes : (i) cinq jours ouvrables suivant la réception par EVIDEN de ladite notification, ou (ii) toute date d'entrée en vigueur postérieure au point (i) indiquée par le Client dans ladite notification.
- c. Chaque partie peut résilier le Supplément de Licence en cas d'inobservation par l'autre partie de l'une des dispositions, sous réserve que celle-ci en soit informée par écrit et bénéficie d'un délai raisonnable ne dépassant pas trente (30) jours pour respecter lesdites dispositions.
- d. Toute disposition du présent Supplément de Licence qui, de par sa nature, s'exerce au-delà de la date de résiliation est prorogée jusqu'à sa complète exécution, et s'applique aux ayant-droits et cessionnaires respectifs des deux parties.

## **12. Informations Annexes - Relations avec les Autres Contrats**

En signant le présent Supplément de Licence, le Client convient qu'en achetant une Machine Autorisée, il reconnaît et accepte toutes les dispositions EVIDEN applicables à cette Machine Autorisée, qui sont incorporées par référence au présent Supplément de Licence, et considère ces dispositions comme s'imposant aux parties.

Comme indiqué en Section 3.1 ci-dessus, la Licence de Code Machine est incorporée par référence au présent Supplément de Licence. En outre, si un Contrat sur les produits et services EVIDEN ou un contrat cadre équivalent lie le Client et EVIDEN, ce contrat est incorporé par référence au présent Supplément de Licence. Dans le cas contraire, sont incorporées par référence dans ce Supplément de Licence les dispositions situées sous les en-têtes suivants dans les Parties 1 et 2 (selon le cas applicable) de la Déclaration de Garantie limitée de EVIDEN (Hardware Product Warranty) disponible à l'adresse <http://support.bull.com/ols/product/platforms/escala/warranty> : "Limitation de responsabilité", "Droit applicable" et "Juridiction compétente". En cas de contradiction entre les dispositions incorporées et les dispositions du présent Supplément de Licence, les dispositions du présent Supplément de Licence prévalent.

## **13. Conditions Générales**

- a. Le Client n'est pas autorisé à céder ou transférer le présent Supplément de Licence ou ses droits y afférant ni à déléguer ses obligations sans l'accord écrit préalable de EVIDEN. Toute demande en ce sens est nulle et non avenue.
- b. Si l'une quelconque des dispositions du présent Supplément de Licence est considérée comme nulle ou inapplicable, ceci n'entraîne pas la nullité des autres dispositions.

## **Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools**

---

Le présent Supplément de Licence (y compris toutes les dispositions incorporées ici par référence), et l'ensemble de ses Avenants constituent l'intégralité de l'accord définissant le droit du Client d'affecter et d'utiliser des ressources de Processeur Mobile et de Mémoire Mobile sur chaque Machine Autorisée, et remplacent l'ensemble des communications, déclarations, engagements, garanties, promesses et pactes antérieurement passés entre le Client et EVIDEN relativement à l'utilisation de Processeurs Mobiles ou de Mémoire Mobile. En signant le présent Supplément de Licence, aucune des parties ne saurait se fonder sur des déclarations ne figurant pas dans le présent Supplément de Licence, y compris les dispositions incorporées par référence. Toute disposition supplémentaire ou distincte stipulée dans une quelconque communication écrite du Client (un bon de commande, par exemple) est nulle et sans effet.

En signant le présent Supplément de Licence (ou tout autre document l'incorporant par référence) manuellement ou par voie électronique, si ce mode de signature est juridiquement reconnu, chacune des parties en accepte, au nom de son Entreprise, l'ensemble des dispositions. Après signature, i) toute reproduction du présent Supplément de Licence effectuée par tout moyen fiable (par exemple, image électronique, photocopie ou fac-similé) est considérée comme étant un original et ii) toutes les ressources de Processeur Mobile et de Mémoire Mobile configurées pour utilisation sur une Machine Autorisée sont soumises à ses dispositions.

EVIDEN signifie Bull SAS ou, le cas échéant, le revendeur agréé auprès duquel l'Utilisateur Final a commandé les serveurs Eviden Escala.

EVIDEN est une marque appartenant à EVIDEN SAS sous laquelle opère notamment la société Bull SAS qui appartient au groupe EVIDEN.

Lu et approuvé : **{Raison sociale du Client}** ("Client")

Par

Lu et approuvé :

**EVIDEN SAS** ("EVIDEN")

Par

---

Signature d'un représentant habilité

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Date :

Numéro d'identification du Client :

Adresse du Client :

---

Signature d'un représentant habilité

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Date :

Numéro du Supplément de Licence :

Adresse EVIDEN :

# **Supplément de Licence EVIDEN pour Power Enterprise Pools**

---

## **Annexe 1 – Liste des Logiciels Eligibles**

---

Les Logiciels répertoriés ci-après constituent des Logiciels Eligibles soumis aux dispositions du Supplément de Licence.

Dénomination
AIX V6.1 Standard Edition
AIX V6.1 Enterprise Edition
AIX V7.1 Standard Edition
AIX V7.1 Enterprise Edition
AIX V7.2 Standard Edition
AIX V7.2 Enterprise Edition
AIX V7.3 Standard Edition
AIX V7.3 Enterprise Edition
PowerSC Standard
PowerVM Standard
PowerVM Enterprise
PowerHA SystemMirror Standard Edition
PowerHA SystemMirror Enterprise Edition
PowerVC for Private Cloud